

Prix V.E. Henderson de la STC

Par ce Prix, la STC cherche à reconnaître l'importante contribution à la toxicologie d'une personne œuvrant au Canada.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

1. être citoyen canadien ;
2. avoir moins de 15 années d'expérience en date du 1^{er} juillet de l'année où le Prix est décerné depuis l'obtention de son diplôme le plus élevé ;
3. être mis en nomination par un membre régulier en règle de la Société. Ce membre devra faire parvenir au Secrétaire de la Société :
 - a) une lettre d'appui à sa recommandation ;
 - b) un résumé de deux pages soulignant la contribution remarquable du candidat ;
 - c) un curriculum vitae complet et une liste des publications du candidat ;
 - d) des tirés à part d'au plus cinq (5) publications reflétant bien les activités de recherche du candidat.

Le tout doit être transmis au secrétaire avant le **1^{er} Juillet** de l'année de la remise du Prix.

Les candidats seront choisis par le Comité des prix formé du président sortant, d'un conseiller et de membres réguliers de la Société nommés par le président sortant. Afin d'évaluer le mérite de la contribution de chaque candidat au domaine de la toxicologie, au moins un des membre du Comité de sélection aura des connaissances pratiques dans le domaine de toxicologie dans lequel le candidat travail. Lorsque, selon son avis, deux candidats ont des qualifications égales, le comité de sélection pourra prendre en considération la participation des candidats aux activités de la STC.

La décision du Comité de sélection sera finale. Habituellement, un seul prix est remis à chaque année mais certaines années deux prix ont été remis. Si, par contre, de l'avis du Comité de sélection aucune candidature n'est méritante, le Prix ne sera pas remis. Après délibérations, le Président communiquera la décision avec le Conseil d'administration, lequel communiquera avec le récipiendaire. Ce dernier devra présenter un sommaire de sa recherche durant le Symposium annuel.

Le prix consistera en une plaque et un chèque de 500\$. La remise du Prix se fera lors de la réception du Président, à l'occasion du Symposium annuel de la Société.

Le récipiendaire devra remettre le texte d'introduction pour publication dans le bulletin de la STC.

La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.